

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 13 NOVEMBRE 2024

Sous la Présidence de : Sandra REBEROL ;

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Sandra REBEROL ; Virginie BIANCONI ; Martine COEUR ;
Véronique JANIN ; Leïla RAHALI ; Elena VAZELLE ;

Procurations : Josette CHARAVEL à Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Elisabeth TOUSSAINT à Sandra REBEROL ;

Absents : Maria de Gracia SALAZAR ; Ali BEKHTI ;

Secrétaire de séance : Véronique JANIN

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 30.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 SEPTEMBRE 2024

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ROSEMERTA »

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association ROSMERTA.

Considérant que cette association est un lieu d'accueil pour mineurs isolés et familles en exil ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser la somme de 150 € à l'association ROSMERTA
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SOURIRE A LA VIE »,

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association SOURIRE A LA VIE qui a pour but d'aider les enfants malades à traverser leurs épreuves dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser la somme de 150 € à l'association SOURIRE A LA VIE ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE POUR L'ESPOIR »

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention à l'association « Ensemble pour l'espoir » afin de la soutenir dans l'action qu'elle mène en faveur des personnes et des familles en situation de grande précarité et de détresse.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser à l'association « Ensemble pour l'espoir » dont le siège social est Clos de l'épi, 1 place Michel Goutier 84000 AVIGNON la somme de 150 € afin de la soutenir dans ses actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A LA BOUTIQUE ALIMENTAIRE

Madame Sandra REBEROL propose au conseil d'administration d'attribuer une subvention à la boutique alimentaire de Roquemaure afin de la soutenir dans l'action qu'elle mène en faveur des personnes et des familles en situation de grande précarité et de détresse.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à la Boutique Alimentaire de Roquemaure, Rue Carnot – 30150 ROQUEMAURE (de l'association IMAGINE 84) la somme de 150 € afin de la soutenir dans ses actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION AFAO

Madame Sandra REBEROL informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'Association Française de l'Astrésie de l'Oesophage (AFAO) sollicitant une subvention pour les aider dans leurs actions.

Considérant que cette association a pour but d'aider et d'informer les personnes nées avec une atrésie de l'œsophage et ses pathologies proches ainsi que leurs familles.

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser la somme de 150 € à l'association AFAO du CHU de Nîmes afin de les aider dans leurs actions.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SOS VILLAGE D'ENFANT DE FRANCE »

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration qu'il convient de venir en aide à l'association SOS VILLAGE D'ENFANT de France qui a pour objet d'accueillir les enfants en détresse ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte les besoins financiers de cette association,

Le Conseil d'Administration après en avoir **délibéré**,

- **DECIDE** de verser la somme de 150 € à l'association SOS VILLAGE D'ENFANT DE France ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748.

Voté à l'unanimité : 9 voix pour.

BILAN VENTE DES BRIOCHES

49 brioches vendues pour un total de 245 €

BILAN SEMAINE BLEUE

Rectification du devis du HK suite à une incompréhension.
Au lieu de 9 € la part, c'est 12 € la part.
Soit un total de 1 080 € + 180 € pour la décoration+ 20 €.....
Soit un budget respecté de 1 280 € (14 € par personne).

PREPARATION DU TELETHON

Le Brin d'Olivier offre 50 repas. Beau programme cette année (cf affiche). Le CCAS tient les 2 buvettes, une au square et une au centre socioculturel Pierre Garcia. Il faut faire des gâteaux.

Mercredi 27 novembre 2024 : préparation des lots pour le Téléthon à partir de 14h.

PREPARATION DU REPAS DE NOEL DES AINES

Il est prévu le 12 décembre 2024.
Seront présents au repas : Elena VAZELLE, Leïla RAHALI, Ali BEKHTI, Sandra REBEROL, Martine CŒUR,
Animation sera faite par DJ Léon Amisi pour un coût de 600 €
Le traiteur est « Les Mimosas » pour un coût de 32 € par personne, tout compris.
Réflexion sur les modalités d'attribution des boîtes de chocolats.

PREPARATION DU GOUTER DE NOEL DES ENFANTS

Distribution le 13 décembre 2024 à 306 enfants.

DIVERS

Prochaine réunion le 15 janvier 2025 à 18h30.

Fin de séance à 20h30.

La Présidente



Sylvie BARRIEU VIGNAL

FEUILLE NON UTILISEE